

Conseil national sur les enjeux nationaux ont assisté à la séance de novembre 1997 du dialogue transatlantique des entreprises européennes et américaines, à Rome. On considère à l'heure actuelle la possibilité d'inviter le secteur canadien des entreprises à participer pleinement aux futures rencontres de cette alliance.

Les travaux relatifs à deux éléments critiques du plan d'action sont en cours, soit une étude conjointe sur les moyens de faciliter les échanges commerciaux en décrivant les obstacles qui existent dans des secteurs spécifiques et en recommandant des moyens de les abolir. L'étude s'intéresse également au développement des contacts entre entreprises et examine certaines initiatives spécifiques à l'intention des PME. Le cadre de référence de l'étude a été convenu avec l'UE et le travail préparatoire initial a été effectué. Une première ébauche de l'étude conjointe sera présentée lors du prochain sommet Canada-UE en mai 1998. La Commission européenne a récemment proposé que les liens commerciaux avec les États-Unis soient approfondis, ce qui illustre bien l'importance d'actualiser toutes les potentialités du plan d'action. Le Canada cherche à « trilateraliser » toute initiative commerciale entre l'UE et les États-Unis, de manière que ses liens avec l'UE en matière de commerce et d'investissement se resserrent encore davantage, et que ces initiatives servent de catalyseur pour une libéralisation plus large du commerce multilatéral.

Signalons enfin que Statistique Canada et Eurostat ont commencé à collaborer à un projet qui contribuera à assurer la concordance des données canadiennes et européennes sur le commerce.

Le mouvement vers l'intégration monétaire et l'élargissement de l'UE s'est accéléré en 1997. On prévoit que des négociations formelles débiteront prochainement au sujet de l'adhésion éventuelle de plusieurs autres pays, soit la Slovaquie, la Pologne, l'Estonie, la Hongrie et la République tchèque. L'adhésion de Chypre fait l'objet d'une procédure distincte mais parallèle. L'étape finale de l'Union monétaire (c'est-à-dire l'introduction de l'Euro et le transfert du contrôle de la politique monétaire au Système européen des banques centrales) devrait débiter en janvier 1999.

Le Canada étudie attentivement les répercussions éventuelles de ces transformations sur ses échanges commerciaux et ses investissements. Il suit également de près les projets de réforme de la Politique agricole commune, qui font partie de l'initiative Programme 2000 du président de la Commission européenne, M. Santer.

Résultats obtenus en 1997

Diverses initiatives ont eu lieu en 1997 pour élargir l'accès aux marchés.

- Le Canada et l'Union européenne ont signé un Accord sur la coopération douanière et l'assistance mutuelle, qui facilitera les échanges commerciaux grâce à la simplification et à l'harmonisation des procédures douanières, et permettra aussi de lutter plus efficacement contre les violations des lois douanières.
- La signature de l'Accord sur les normes de piégeage sans cruauté a rétabli la sécurité de l'accès des fourrures canadiennes au marché européen. Cela contribuera à créer des nouveaux emplois dans de nombreuses régions éloignées du Nord canadien, notamment au sein des communautés autochtones.
- La signature, en décembre 1997, d'un accord de reconnaissance mutuelle relatif aux évaluations de conformité pour les produits contrôlés contribuera à une baisse des coûts et facilitera l'accès au marché européen des producteurs canadiens de matériel de terminal de télécommunications, de matériel informatique, d'équipement électrique, d'appareils médicaux, de produits pharmaceutiques et de bateaux de plaisance.
- Le Canada et l'UE ont conclu des négociations sur un accord concernant l'équivalence des exigences de santé applicables au commerce des animaux et des produits d'origine animale, ce qui améliorera l'accès à l'Europe des exportations canadiennes dans ce secteur.

Priorités du Canada en 1998

La réglementation internationale des échanges de biens et de services entre le Canada et l'Union européenne repose sur les règles de l'OMC. En 1997, les exportateurs canadiens ont continué de jouir d'un accès plus libre au marché de l'UE grâce à la mise en application des accords de l'OMC. Comme on l'a signalé plus haut, le Canada et l'UE ont par ailleurs négocié plusieurs accords bilatéraux qui se situent en dehors de l'OMC proprement dite. Ceci dit, il reste tout un éventail d'obstacles aux échanges avec l'UE qui préoccupe encore le Canada, notamment en ce qui concerne le secteur des produits primaires. On trouvera ci-dessous un résumé des démarches entreprises relativement aux questions prioritaires dans ce domaine : l'accès aux céréales, l'approbation du canola amélioré par procédé